

CONVENTION NATIONALE.

COURTES OBSERVATIONS



SUR

UN PROJET DE DÉCRET

PRÉSENTÉ

AU NOM DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sur le dernier degré d'instruction ;

ADRESSÉES A LA CONVENTION NATIONALE

PAR BOISSY-D'ANGLAS, député du
département de l'Ardèche :

IMPRIMÉES PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

ORGANISER & répandre les lumières de l'enseignement
& du savoir, fixer au milieu de nous tous les résultats
des méditations humaines, empêcher que les arts, les
sciences & les lettres, effarouchés par le tumulte infé-
parable d'une grande révolution, ne désertent notre ter-
A

38
772 (28 Germinal, an 2)

ritoire, pour se réfugier vers des retraites plus paisibles, & que la nation française, la première de toutes celles du monde par les connoissances de l'esprit & par les richesses du génie, ne descende du haut rang où elle est placée, & ne laisse les autres peuples la surpasser à leur tour : telles sont les obligations qui vous sont imposées, & tels sont aussi les objets que vous embrassez avec le plus de zèle. Chargés par la France entière, & devant la responsabilité des siècles, d'assurer le bonheur & la gloire des générations les plus reculées, vous avez senti que l'un de vos devoirs les plus sacrés, étoit de poser dès aujourd'hui toutes les bases de l'instruction générale dont le résultat doit être le perfectionnement de l'esprit humain, la gloire & la splendeur de la nation, & l'amélioration des mœurs publiques. Vous avez cru que tandis que la révolution que vous dirigez, renversoit toutes les institutions susceptibles de favoriser le despotisme & entraînoit dans sa marche rapide tout ce qui pouvoit s'opposer à son prompt & entier achèvement, vous deviez retenir d'une main ferme les produits impérissables des travaux de l'esprit & des lumières de la raison, & empêcher qu'ils ne fussent engloutis avec les débris de la tyrannie & les chaînes rompues de l'esclavage : enfin, vous avez senti que l'influence de la liberté devoit agrandir & non resserrer le cercle immense du génie, & que la connoissance des droits imprescriptibles de l'homme devoit donner plus d'énergie & plus d'action à l'étude des autres connoissances dont l'entendement humain peut s'enrichir. Mais quand vous avez considéré les dons de l'esprit comme une richesse nationale, & l'organisation de toutes les parties de l'enseignement qui doit les développer & les mettre en œuvre comme l'une des obligations de la société toute entière; quand vous avez créé par vos premiers travaux ces écoles nombreuses qui doivent faire, comme je vous le disois il y a quelque temps, qu'un

3
homme absolument dépourvu de connoissances ne se rencontrera pas plus sur notre territoire, qu'un esclave ou qu'un despote (1), avez-vous rempli toutes vos obligations, satisfait à ce que la France attendoit de vous? Non, sans doute, & il faut bien le dire: il ne suffit pas en effet de poser des bases, de reconnoître & de consacrer des principes; il faut élever sur ces inébranlables fondemens un monument à l'instruction & au savoir; & ce monument doit être éternel comme les vérités dont il le compose, & vaste comme le génie qui doit en déterminer les proportions. Il ne suffit pas d'ouvrir & d'indiquer la carrière; il faut la parcourir avec honneur: il ne suffit pas de généraliser & de mettre à la portée de tous hommes les premiers élémens de nos connoissances; il faut élever l'esprit humain à toute la hauteur où il lui est donné d'atteindre, & préparer pour les siècles futurs les moyens de reculer encore ses limites. Mais il s'en faut bien que le comité chargé de préparer & de guider vos méditations à cet égard, vous ait offert un travail digne de vous & d'un objet aussi important, lorsqu'il vous a présenté, il y a peu de jours, le projet de décret sur l'instruction, dont la discussion est ajournée.

Ce projet si long-temps attendu n'offre pas l'organisation de l'enseignement, mais son anéantissement total: il détruit & ne crée point; il renverse & il n'édifie pas; il paroît offrir plutôt un supplément à un système d'étude déjà établi, qu'un ensemble neuf & complet; & cependant, comme rien n'existe indépendamment de ce qu'il propose d'instituer; comme il veut supprimer lui-même tout ce qu'il n'institue pas; comme il ne présente à la place de tout ce qui étoit, que quelques parties de ce qu'il faut apprendre, sans liaisons & sans rapports entr'elles, il résulte de son adoption

une suppression sans remplacement, ou sans un remplacement suffisant, de tout le système d'instruction qui avoit existé jusqu'à nous.

On a droit d'être étonné sans doute de ce qu'un travail si long-tems promis, qui a dû être si long-tems médité, qui l'a été par tant de bons esprits dont le comité d'instruction publique est composé, semble n'offrir que l'absence de la méditation & du travail. On a droit d'être surpris que dans une cité où l'esprit philosophique a acquis depuis long-tems le développement le plus étendu, & où toutes les théories de l'enseignement & de l'instruction ont pu être élaborées avec soin, & réduites au résultat le plus certain & le plus simple; où enfin, il est si facile de s'entourer de toutes les lumières préparées depuis vingt siècles pour le bonheur & pour la gloire de l'humanité, on ne soit arrivé qu'avec tant de lenteur à un terme si peu satisfaisant & si peu digne de la grande attente qui l'avoit précédé: cela prouve uniquement sans doute la difficulté du sujet; mais j'en conclus la nécessité de renvoyer ce travail à l'examen des mêmes hommes qui s'en sont occupés jusqu'ici.

Le comité devoit, à mon sens, embrasser un système entier & complet d'enseignement & d'instruction. Son plan auroit dû, selon moi, être composé de deux parties distinctes, à la vérité, mais nécessaires l'une à l'autre, & liées entr'elles, par leur résultat, d'une manière inséparable: la législation de l'instruction, & le mode de l'enseignement, ou, en d'autres termes, l'enchaînement méthodique de l'instruction & la manière de la transmettre.

Il a adopté une autre marche.

Il falloit, selon moi, examiner d'abord si la Convention devoit, en détruisant comme vicieux l'ancien système d'enseignement, en organiser un nouveau, ou se borner à en consacrer quelques parties.

La France entière auroit adopté la première proposition : le Comité a été d'avis de la seconde.

Il a cru que la société ne devoit à ses membres d'autre enseignement gratuit , que celui duquel peut résulter cette instruction première , dont aucun citoyen ne peut se passer , & il en a circonscrit le cercle , dans ce que l'on enseignera dans les écoles primaires , & dans ce que l'on pourra apprendre avant douze ans. Il a considéré le surplus des connoissances humaines , par rapport à l'enseignement public , sous le seul aspect de l'intérêt de la Nation prise en masse , & indépendamment de celui de ses membres ; & sous ce point de vue qui n'offre aucun sens précis , il a cru ne devoir s'occuper que de quelques parties de la science plus étroitement liées , selon lui , à la défense ou à la prospérité de l'État.

Mais d'abord , comment concevoir l'intérêt de l'État d'une manière tellement distincte de celui de chacun des membres qui le composent , qu'il soit possible de rejeter tout ce qui ne touche que ces mêmes membres pris séparément ?

Comment concevoir un intérêt général & commun , autrement que composé de l'ensemble de tous les intérêts particuliers ?

Comment , chez un peuple éclairé par tant de lumières déjà acquises , & enrichi d'un si grand nombre des résultats les plus précieux de la méditation & de l'étude , ne pas considérer la science comme devant être l'aliment nécessaire & général de tous les esprits ? Et d'après cela , comment adopter en écrivant sur l'enseignement un autre système que celui qui peut tendre à généraliser le plus possible toutes les parties de l'instruction , & à les rendre accessibles à un plus grand nombre de citoyens ?

Comment , sur-tout chez une nation où l'égalité des droits est reconnue & consacrée , & mise en pratique

dans toutes les parties de l'organisation sociale , resserrer aussi étroitement le cercle des moyens particuliers , & renoncer à l'avantage si précieux de remédier par des institutions publiques , à quelques-uns des vices qui naissent dans la société de l'inégalité des fortunes ?

Comment , en se refusant à l'établissement d'un enseignement complet & public , circonscrite aussi évidemment le développement des dons du génie & des dispositions naturelles de l'esprit , entre les mains d'un petit nombre d'hommes plus en état que les autres de salarier des instituteurs ?

Ensuite , comment prononcer sans examen & sans en dire les motifs , & espérer qu'on pensera sans discussion que cet intérêt de l'État ne consiste pas à favoriser par tous les moyens qui appartiennent à l'autorité publique , l'accroissement des lumières & des facultés de l'esprit ?

Comment oser décider , en un seul mot , qu'à l'exception de quelques sciences particulières , & , pour ainsi dire , privilégiées , toutes les parties de l'instruction supérieure ne sont utiles qu'à ceux qui les obtiennent , & point à l'universalité des citoyens ? Comment oublier qu'à cet égard , ainsi que dans tous , les lumières & les richesses particulières forment , par leur réunion , les richesses & les lumières nationales , lesquelles se réfléchissent ensuite & se répandent sur chacun en particulier , comme sur tous en général ?

Mais en adoptant , même de confiance , la division du comité , & les principes qui en sont la conséquence , comment en admettre tous les résultats ? Comment , en rejetant même , comme il le fait , de l'enseignement national & gratuit , tout ce qui n'est pas rigoureusement indispensable à chaque citoyen en particulier , ou nécessaire à la collection des individus ; comment , dis-je , ne pas jeter un coup-d'œil de surveillance & de police supérieure , si je puis parler ainsi , sur la masse entière des

connoissances humaines , afin d'en diriger l'étude , d'en perfectionner les méthodes , d'en faciliter les progrès , & d'en saisir les produits , pour les faire tourner à l'avantage commun ?

Comment abandonner à sa seule & unique impulsion ce qu'il peut y avoir de plus influant sur la destinée des hommes , l'enseignement & l'instruction , & les laisser sans législation particulière , sans méthode , sans direction & sans encouragemens , à la merci des fausses lumières , des vieilles routines , de l'esprit de système & des préjugés ? N'est-ce pas évidemment , & par le concours de plusieurs moyens , s'efforcer de nous replonger dans les ténèbres de la barbarie & de l'ignorance ?

Et où faudra-t-il donc porter le flambeau d'une raison uniforme dans sa marche , & épurée dans ses résultats , si ce n'est au milieu de l'enseignement , qui doit lui-même être le flambeau universel ? Et que faudra-t-il faire participer à tous les avantages du perfectionnement de l'esprit philosophique , si ce n'est l'instruction , laquelle ne peut être simplifiée & épurée que par le creuset de la philosophie elle-même , dont elle est ensuite l'aliment ?

On vous dira qu'il faut décréter la liberté de l'enseignement : oui , sans doute , il le faut ; mais cela ne suffit pas. Il en est de la liberté de l'enseignement comme de la liberté sociale & civile : elle ne peut exister qu'avec l'obligation de ne pas sortir des bornes fixées pour le maintien de l'ordre public. C'est la liberté de la nature , qui ne peut nous permettre de bouleverser le système du monde , & de nous affranchir des barrières posées par l'immuable Providence. On reconnoît la liberté des opinions ; & cependant on sent la nécessité de former l'opinion publique , de la diriger vers ce qui est bon & utile , d'empêcher qu'elle ne soit incertaine & flottante , & qu'elle ne puisse rester indécise entre ce qui est juste & ce qui ne l'est pas. Il faut en user de même par rapport à

l'enseignement, car il n'est pas indifférent à la prospérité publique de le voir se diriger vers de fausses lumières, s'attacher à de faux principes, préparer de faux résultats, ou ne se consacrer qu'à propager ce qui est raisonnable & juste. L'enseignement mal dirigé est plus nuisible que son absence; car alors il perpétue l'erreur & l'établit en système, tandis que, lorsqu'il n'existe pas, il laisse au moins régner la raison, & se développer les lumières toujours précieuses du bon-sens & de la vertu.

Le comité cite l'exemple des Grecs, chez lesquels l'enseignement n'étoit point un des résultats de l'organisation publique. Mais outre que l'imitation des anciens, quelque respectable qu'elle soit, n'est pas tellement un devoir qu'il ne soit permis de s'en écarter quand il est possible de mieux faire, il faut observer ici que les gouvernemens de la Grèce ne pouvoient ressembler que sous très-peu de rapports, à celui que nous voulons fonder. Les Républiques grecques étoient composées d'une ville & de son territoire, & chaque citoyen n'avoit & ne pouvoit avoir de relation qu'avec le seul point central, nécessairement très-rapproché de lui, & où il trouvoit tout l'enseignement qu'il pouvoit désirer. Les nations grecques avoient des revenus trop bornés pour qu'il leur fût possible, après avoir pourvu à toutes les dépenses publiques d'une absolue nécessité, de salarier encore des instituteurs. D'ailleurs, le luxe privé, la disproportion des fortunes, les besoins factices & tout ce qui accompagne le perfectionnement de l'organisation sociale, nous soumettent à des combinaisons politiques qui ne peuvent avoir été celles des gouvernemens de la Grèce, où tout cela n'existoit pas de la même manière. Ajoutons ici de plus, que les Grecs avoient des mœurs publiques, & que nous, qui en aurons sans-doute un jour par l'effet de nos institutions, n'en avons pas encore, & qu'ainsi l'on ne peut comparer parmi nous sur le zèle désintéressé des hommes

à talens, comme sur le dévouement gratuit des philosophes & des orateurs grecs. Enfin, on peut dire encore que si les Grecs ont été nos maîtres dans plusieurs parties des arts, nous avons été bien au-dessus d'eux dans presque toutes les connoissances de l'esprit, & sur-tout par cette universalité d'instruction qui forme notre richesse & notre gloire. Les Grecs ne possédèrent que quelques sciences, ils ne cultivèrent que quelques arts; & nous avons tout cultivé, tout connu, tout perfectionné. Quoiqu'ils aient eu de grands philosophes, on peut dire que le véritable esprit philosophique, qui fait mettre en théorie toutes les connoissances humaines, en classer, en simplifier les résultats, les appuyer les uns par les autres, en déterminer les liaisons & l'enchaînement, & les combiner ensemble pour en former un seul & unique faisceau de lumières, n'existoit pas au milieu d'eux : il leur falloit donc un enseignement moins méthodique & moins long; & l'instruction étant moins vaste dans ses développemens, n'étoit & ne pouvoit être que la propriété d'un petit nombre d'hommes, au lieu d'être, comme parmi nous, l'aliment nécessaire de tous les citoyens. Ne cherchons pas des autorités chez les nations qui ne sont plus; car peut-être est-il digne de nous de sentir qu'il n'en est aucune qui puisse nous déterminer. Soyons nous-mêmes & non les autres, & persuadons-nous que si quelque chose peut nous élever encore à une plus grande hauteur que celle où nous sommes arrivés, c'est de bien savoir qu'il n'est aucun peuple qui ait organisé un gouvernement nouveau réunissant déjà tant de lumières, tant de forces & tant de richesses. Ne comparons pas, je le répète, des choses où les données ne sont pas les mêmes; car alors, plus nous serions imitateurs, moins nous nous rapprocherions de nos modèles : la raison & la démonstration, voilà nos guides & nos maîtres; il n'est pas permis d'en avoir d'autres à la nation la plus éclairée du monde.

10

Conservet toutes les lumières déjà acquises, les transmettre en les perfectionnant, les généraliser & les accroître, empêcher que l'esprit humain ne puisse s'égarer dans ses méditations, ou rétrograder dans sa marche; faciliter à tous les citoyens les moyens de développer & de mettre en œuvre toutes les dispositions de la nature; voilà le problème qu'il faut résoudre; voilà le résultat qu'il faut obtenir. Le décret proposé par le comité peut-il remplir ces objets? Non sans doute, & il faut bien le répéter: il est partiel & insuffisant, il est inutile sous beaucoup de rapports, contradictoire sous beaucoup d'autres; il vous offre, par exemple, des professeurs de génie militaire, & point de chaires particulières de mathématiques; des leçons d'astronomie, & aucun professeur d'algèbre: de sorte que, ou les mathématiques, considérées comme le premier degré du génie militaire & de l'astronomie, seront enseignées d'abord dans les écoles de ces deux sciences, ce qui fera un double emploi; ou elles ne le feront dans aucune des deux, ce qui fera une lacune dans l'instruction.

Il ne veut pas qu'on enseigne les lois, de peur que le règne des légistes ne recommence; mais d'abord ce règne ne peut naître que de l'inégalité de l'instruction; car les gens de loi n'avoient d'influence & d'empire sur les hommes simples qu'à cause de l'ignorance de ces derniers; c'étoient des hommes inhabiles qui asservissoient d'autres hommes plus inhabiles encore. Le moyen de remédier à tous les abus qui peuvent naître de cet ascendant des demi-lumières, c'est de faire que les véritables lumières soient distribuées à tous également; & cela ne peut résulter que d'un enseignement bien organisé. Ensuite chez un peuple libre, la connoissance des lois, qui est celle des devoirs de chacun, doit être la première de toutes.

Le comité demande des établissemens pour les langues orientales, & il ne vous parle point des langues vi-

vantes de l'Europe, qui nous sont bien plus nécessaires que les langues orientales; ni des langues anciennes, qui sont la clef de plusieurs sciences, & qu'une nation libre doit connoître, indépendamment de toute autre considération, parce qu'elles furent autrefois l'idiôme de la liberté.

Il n'institue aucun cours d'histoire (1), tandis que cette branche des connoissances humaines qu'on a fausement nommée l'instruction des rois, mais qui est bien véritablement celle des peuples, a besoin d'être rajeunie, & peut alors être un moyen sûr de consolider & de défendre, par le tableau des exemples passés, nos lois & nos institutions.

Il veut, avec raison, sans doute, que le théâtre & les jeux de la scène soient employés à l'enseignement; mais il

(1) Je ne puis songer à l'histoire et à la manière dont elle doit être épurée, sans me ressouvenir en même temps, et sans annoncer avec plaisir que celle des anciens peuples est dans ce moment-ci même l'objet du travail de l'un de nos bons écrivains, de celui qui, dans des ouvrages charmans où respirent la sensibilité la plus touchante et la fraternité la plus aimable, a fait chérir les douces vertus et les mœurs simples de l'homme des champs, bien avant que ces vertus et que ces mœurs pussent résulter de nos institutions politiques, et fussent, comme on l'a dit, à l'ordre du jour. L'histoire, sous la plume du citoyen Florian, paroitra embellie de tout le charme qui s'attache aux ouvrages inspirés par la seule imagination, mais sans rien perdre de sa dignité. L'habitant des champs, comme celui des cités, trouvera dans ce travail digne d'encouragement, des exemples et des préceptes, et les instituteurs publics un livre élémentaire, fait pour être mis avec succès entre les mains de la classe la moins éclairée des hommes.

ne vous dit pas où seront professés les beaux-arts qui devront enfanter les nouveaux chef-d'œuvres dont l'art dramatique s'enrichira, & il confond, dans le vœu qu'il énonce à ce sujet, l'instruction de l'ame & du cœur, qui peut se recueillir au théâtre, avec celle de l'esprit & de la raison, qui n'est le résultat que de l'étude.

Il veut que les sociétés populaires soient aussi des lieux d'instruction. Il est impossible de n'être pas de son avis, s'il entend parler de cette instruction politique & morale qui résulte de la discussion journalière des grands intérêts publics, & des principes sacrés de la justice: mais il n'en est pas de même s'il entend parler de celle qui naît de l'étude, & qui a pour objet les sciences & les arts. Les sociétés populaires ne peuvent être que ce qu'elles sont, des lieux d'assemblées pour les citoyens, où ils peuvent discuter en commun tout ce qui appartient à l'utilité générale, à la conservation de la liberté, à l'exécution des lois qui en sont l'appui, aux progrès de l'art social: elles sont parmi nous ce qu'étoient à Rome & dans les Républiques anciennes, les places publiques & le *Forum*. On doit y trouver sans cesse une tribune & des auditeurs, mais jamais un professeur & des élèves.

Le comité parle avec dédain des collèges & des académies: il a raison sous quelques rapports; je ne suis pas plus disposé que lui à en dissimuler les vices. On peut voir ce que j'en ai dit dans un écrit distribué il y a quelque temps; mais on n'a le droit de les attaquer que quand on propose de les remplacer par des établissemens meilleurs & plus conformes à nos mœurs actuelles: le comité les blâme, supprime ce qui en existe encore, & ne remplace rien. Ce n'est pas là très-certainement épurer l'instruction publique, c'est, comme je l'ai dit, l'anéantir; ce n'est pas améliorer, par une organisation nouvelle, l'entier sys-

tôt des études, c'est les supprimer tout-à-fait ; & c'est ce que la Convention ne peut vouloir : c'est ouvrir à la médiocrité enseignante les routes par lesquelles elle peut égare le plus aisément l'inexpérience crédule ; c'est laisser aux préjugés & aux vieilles routines, tout leur ascendant sur la jeunesse. Dire qu'il se formera des collèges libres à la place de ceux qui étoient ci-devant salariés par l'État, & que le comité veut supprimer sans remplacement, c'est annoncer qu'il n'y aura plus d'instruction, ou qu'il n'y aura que celle dont nous avons senti l'insuffisance & les défauts ; car ou il n'y aura point de collèges libres & privés à la place de ceux dont le comité veut la suppression, ou ceux qui se formeront seront remplis par les anciens professeurs, lesquels, n'étant point assujétis à un système général d'enseignement, suivront les anciennes routines, & les perpétueront, avec les fausses lumières qui en sont nées.

Dire que l'émulation & le concours, la surveillance des parents, celle des bons citoyens, & l'intérêt des élèves eux-mêmes, seront ce que l'œil du gouvernement ne pourroit faire, seroit annoncer que l'on a peu médité sur la nature des choses dont on s'occupe ; car, à l'exception de quelques grandes communes vastes & peuplées, où il pourra s'établir plusieurs aggregations de professeurs qui rivaliseront entr'elles, il ne pourra y avoir que des établissemens uniques dans les diverses sections de la République, & le citoyen d'une fortune médiocre sera très-porté à se contenter des instituteurs qui seront établis le plus près possible de lui, quelques défauts que puisse réunir leur manière d'enseigner. Les élèves n'auront pas assez de lumières pour s'appercevoir de l'incapacité de leurs maîtres, & les autres citoyens s'efforceront, en donnant légèrement leur suffrage, de faire accorder de l'estime à un établissement dont ils croiront que la célébrité pourra donner quelque lustre à leur pays. Il n'y aura donc pas

d'émulation, ou plutôt il n'y aura bientôt plus d'enseignement: & certes, il est bien étrange que ce soit-là le dernier terme d'un travail sur l'instruction publique; il est trop extraordinaire aussi qu'on s'attache à tout renverser, et qu'on abandonne ensuite au hasard ou à la providence le soin de rebâtir ce qu'on a démolé.

Il y auroit beaucoup d'autres considérations offrir encore pour faire sentir l'inadmissibilité du décret proposé par le comité; mais le temps me manque, & d'ailleurs en voilà assez, pour prouver qu'il ne peut, sous aucun rapport, remplir les intentions de la Convention nationale et l'espérance du peuple français. Il faut un système complet d'enseignement et d'instruction, sans cela vous n'avez rien fait pour le bonheur de la France: votre ouvrage est sublime, mais il faut le consolider, et il ne peut l'être que par les mœurs publiques, par les lumières de la raison, et par le développement des forces de l'esprit. Vous avez mis de bonnes lois à la place de celles qui, pendant quatorze siècles, furent les instrumens de la tyrannie; mais il vous reste encore à rendre tous les citoyens dignes d'un aussi grand bienfait. Après avoir créé les lois, il faut sinon créer, du moins perfectionner les hommes qui doivent y être soumis, et vous ne pouvez le faire qu'en créant la morale publique, qu'en organisant l'instruction, qu'en épurant les lumières de l'esprit et les sentimens du cœur.... Une vaste carrière vous est donc encore ouverte. Osez la mesurer de l'œil et jurer de la parcourir toute entière: le bonheur public en sera le terme, et la reconnaissance des siècles la glorieuse récompense. Songez que pour régler les destinées du monde, vous n'avez qu'à le vouloir; songez que l'on ne parvient aux grandes choses qu'en ouvrant son ame aux plus vastes conceptions, et qu'il est plus difficile souvent à ceux qui sont, comme nous, les dépositaires d'un grand pouvoir, d'oser assez, que d'exécuter tout ce qu'ils osent: osez donc concevoir un grand

plan d'enseignement et d'instruction, & soyez sûrs qu'il sera rempli. Vous êtes les créateurs d'un monde nouveau : dites que la lumière soit, & la lumière sera. Mais ne pensez pas que le travail que votre comité doit préparer puisse être celui d'une décade. Donnez-lui trois mois ; et, si ce terme est insuffisant, accordez lui en le double ; qu'il s'environne de toutes les lumières ; qu'il appelle autour de lui tous les hommes qui ont pu mériter sur l'enseignement, & qu'il ne rougisse pas de s'enrichir de leurs idées.

Si Rousseau, si Mably, si Condillac vivoient encore, il faudroit leur demander leur avis, les supplier de nous éclairer ; & ce ne seroit pas encore trop que le concours de ces hommes de génie pour produire un ouvrage aussi vaste : ils ne sont plus, mais leurs pensées vivent encore au milieu de nous : sachons donc les recueillir & les mettre en œuvre ; & que l'esprit de système, le faux espoir de faire mieux, le desir de simplifier ce qui ne peut l'être, ne nous arrachent pas les résultats précieux que la Convention doit obtenir, & que l'univers attend d'elle.



DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

28 Germinal, l'an 2 de la République française une & indivisible.